



Agriculture et alimentation

Le sénateur Laurent Duplomb force le retour des néonicotinoïdes

Un an après qu'une pétition a réuni 2 millions de signatures contre l'acétamipride, le Sénat s'apprête à voter la réintroduction des pesticides interdits, grâce à un amendement au projet de loi d'urgence agricole.

Lucie Delaporte

28 juin 2026 à 17h58

Cassés une première fois par la fenêtre, *via* une censure du Conseil constitutionnel, l'acétamipride et le flupyradifurone vont-ils revenir par la porte du Sénat ? C'est en tout cas l'intention du sénateur Laurent Duplomb (Les Républicains, LR) qui a déposé, après l'article 2 du projet de loi d'urgence agricole qui arrive lundi 29 juin au Sénat, un amendement visant à réintroduire ces pesticides interdits en France.

Il y a un an, une pétition avait rassemblé 2 millions de signatures contre la loi Duplomb, adoptée en juillet, en ciblant particulièrement la levée de l'interdiction de ces néonicotinoïdes. Une mobilisation citoyenne sans précédent.

Le Conseil constitutionnel avait finalement censuré leur réintroduction, « *faute d'encadrement suffisant* », expliquant que ces substances avaient « *des incidences sur la biodiversité, en particulier pour les insectes pollinisateurs et les oiseaux* ».



Laurent Duplomb, sénateur, à Paris, le 15 avril 2026. © Photo Grégoire Campione / REA

Obstiné, Laurent Duplomb, ancien cadre local de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), a déposé en janvier une proposition de loi signée par cinq groupes au Sénat et ayant pour unique objet de permettre des dérogations à l'interdiction de ces pesticides.

Saisi par le président du Sénat, Gérard Larcher, le Conseil d'État a rendu un avis favorable « *sous conditions* » à ce nouveau texte, estimant que « *l'objectif d'intérêt général* », concernant essentiellement les filières de la betterave, de la noisette, de la cerise et de la pomme, « *pourrait justifier les atteintes portées au devoir de prévention et au droit à la protection de la santé, lesquelles seraient suffisamment encadrées par le législateur* ».

L'amendement déposé par Laurent Duplomb intègre les garde-fous demandés par le Conseil d'État : les dérogations seront accordées après avis (consultatif) de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

L'opposition de façade de la ministre

L'objectif de Gérard Larcher, toujours aligné sur l'agenda de la FNSEA, était de contraindre le gouvernement à inclure ce texte dans la loi d'urgence agricole, présentée comme une réponse à la colère paysanne. Jugeant, après la mobilisation citoyenne, que le sujet était devenu un chiffon rouge, et désireux d'avancer sur le reste du texte,

en particulier son volet eau, qui déroule le tapis rouge aux mégabassines, le gouvernement a refusé.

« *Ils savaient que cela allait revenir via le Sénat. Tout a été dealé en ce sens* », s'agace le sénateur socialiste Michaël Weber, ironisant sur l'opposition de façade de la ministre de l'agriculture, Annie Genevard, qui a toujours défendu la réintroduction de l'acétamipride.

Cette fois encore, le gouvernement va se positionner contre la réintroduction, en sachant pertinemment que la majorité des groupes de droite y sont favorables, et que l'amendement sera aussi voté par les macronistes du Sénat – au sein de ce groupe, Vincent Louault est l'un de ses plus fervents défenseurs. Seuls les députés macronistes ultramarins voteront contre, sans aucun doute en raison du scandale du chlordécone qui continue d'empoisonner les Antilles.

Les Écologistes ont prévu de déposer une motion d'irrecevabilité.

« *La toxicité de ces produits sur la biodiversité comme [sur] la santé humaine est parfaitement documentée par la science* », avance le sénateur Michaël Weber, corapporteur d'une note de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) sur l'acétamipride, torpillée par une alliance entre la droite et l'extrême droite. *In extremis*, les élu·es du parti Les Républicains et celles et ceux du Rassemblement national avaient refusé de voter la publication de cette note.

Le texte, publié en intégralité sur *Mediapart*, était effectivement sans appel sur l'impact délétère de l'acétamipride sur les écosystèmes (pollution des cours d'eau notamment), entraînant des atteintes majeures à la biodiversité : effondrement des populations de pollinisateurs ou d'oiseaux agricoles.

Concernant la santé, la note censurée pointait le « *potentiel neurotoxique préoccupant* » de la substance qui se retrouve dans l'ensemble du corps humain (sang, urine, cheveux, sperme, lait maternel...), ses effets sur la fertilité ou la « *diminution du périmètre crânien des nouveau-nés de mères exposées à l'acétamipride* ». Prudente, elle expliquait que son rôle dans le développement de cancers était encore « *peu documenté* ».

« *Bien sûr que l'acétamipride est une cochonnerie* », reconnaît la sénatrice LR Christine Bonfanti-Dossat, infirmière, qui va pourtant voter en faveur de l'amendement Duplomb. « *Dans mon département, le Lot-et-Garonne, les producteurs de noisettes sont en très grande difficulté. Je pense qu'il faut les soutenir en leur permettant une utilisation sur une période courte et dans un cadre très surveillé. De toute façon, l'alternative, sinon, c'est qu'on importe les noisettes de Turquie qui autorise l'acétamipride.* » Pour elle, il faut permettre à certaines filières d'utiliser ces produits « *le temps que la recherche trouve des solutions alternatives* ».

L'argumentation de filières au bord du gouffre sans ces substances a été un peu fragilisée par les rendements records de la betterave l'an dernier, obtenus sans acétamipride.

Les Écologistes ont prévu de déposer une motion d'irrecevabilité d'un texte qui méconnaît « *les droits garantis par la Charte de l'environnement, à valeur constitutionnelle, et [le] droit de l'Union européenne* ». Ils pointent en particulier des dérogations qui contreviennent aux procédures réglementaires d'évaluation des risques.

Lucie Delaporte